

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

( Ere vulgaire )

OCTIDI 28 Brumaire.

Jeudi 19 Novembre 1795.

*Bruits répandus à Vienne sur le choix fait par l'empereur de plusieurs personnes qui doivent aller sur les frontières pour recevoir la fille de Louis XVI. — Nouvelle contribution de cinquante mille livres en numéraire imposée sur la ville de Liège. — Arrêté du pouvoir exécutif sur les achats de grains dans les départemens environnant Paris. — Lettre du ministre de la guerre contenant une victoire remportée sur les Autrichiens. — Messages du directoire exécutif au conseil des cinq cents.*

## A V I S.

*A dater du premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main d'œuvre, le prix de l'abonnement sera de 150 liv. pour trois mois. Les souscripteurs qui n'enverront ou ne compléteront point ce nouveau prix ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.*

( Les souscripteurs recevront une sixième feuille de supplément avec le présent numéro ).

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 26 octobre.*

L'on avoit déjà répandu ici à diverses reprises que S. M. l'empereur avoit fait choix des personnes qui devoient aller recevoir la princesse, fille de Louis XVI, sur les frontières; l'on avoit même nommé la duchesse douairière d'Areberg, le comte de Kaunitz-Ritberg, & enfin S. A. le prince de Rosenberg, grand chambellan. Le fait est que c'est seulement depuis avant-hier, que notre monarque a désigné pour cette commission, le prince & la princesse de Givre. Leurs altesses partiront d'ici, à ce qu'on croit, dans quelques jours pour Bâle, où se rendra, dit-on, Madame Royale, accompagnée de madame de Tourzel.

Le comte de Fettesbach, envoyé ici par l'électeur palatin, doit se remettre incessamment en route pour retourner à Munich.

Il vient d'arriver un courrier de Pétersbourg avec la nouvelle que la triple alliance qui se négocioit depuis long-tems entre les cours de Vienne, de Russie & d'Angleterre, a été heureusement arrêtée & conclue; il n'y a plus que les ratifications de ces puissances.

Les heureuses nouvelles qui arrivent successivement de nos armées combient de joie tous les habitans de cette capitale.

## A L L E M A G N E.

*De Carlsruhe, le 3 novembre.*

Nous attendons des renforts considérables de la Bohême pour les armées du Rhin; une colonne de 15 à 18 mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, a déjà atteint le cercle de Franconie, & marche à grandes journées pour rejoindre l'armée du général Wurmsler. On s'occupe pareillement de former de très-grands magasins de vivres & de fourrages dans différens endroits de la rive du Rhin, & tout annonce que nous aurons une campagne d'hiver.

On disoit ce matin qu'une partie de l'armée du général Wurmsler devoit passer le Rhin, & que le corps du prince de Condé devoit aussi franchir le fleuve; mais tout annonce que ces nouvelles sont un peu prématurées, & l'on croit que ces deux armées ne se transporteront à la rive opposée qu'après la reddition de Manheim; ce qui n'est pas peut-être fort prochain.

*De Limbourg, le 4 novembre.*

Les nouvelles que nous recevons des contrées du Bas-Rhin mandent que les Français travaillent avec beaucoup d'ardeur pour se maintenir dans la position de la ville de Dusseldorff. Ils font une quantité d'ouvrages en avant de la forteresse, ils creusent des fossés, ils élèvent des redoutes, & pour que les ouvrages avancent plus promptement, ils forcent non seulement tous les paysans des environs, mais les bourgeois de Dusseldorff à mettre la main à l'œuvre.

C'est à tort qu'on a débité que les Français avoient évacué Coblentz, ils y sont encore, & ils ne paroissent point avoir le dessein de s'en éloigner. Plusieurs avis mandent au contraire que le général Jourdan a envoyé des renforts à la division sous les ordres du général Marceau, & que ce dernier est destiné à défendre la Moselle; mais les Autrichiens viendront les en déloger, & déjà ils doivent s'avancer à grands pas vers ces contrées.

Le général Boroë poursuit sa marche vers le Haut-Rhin. On croit qu'il passera le fleuve avec sa troupe dans les environs de Saint-Ger, pour se réunir au corps d'armée qui s'avance par le Handspruck sur Coblenz. On assure que l'avant-garde de ce corps d'armée est déjà arrivée à Boppard.

Tout le corps du régiment de la Tour chevaux-légers qui étoit ici en est parti pour se rendre à Mayence.

*De Mayence, le 6 novembre.*

Nous ne savons rien de positif, depuis deux jours, sur les mouvemens, comme sur les opérations de l'armée du maréchal de Clairfayt; nous savons pourtant positivement qu'elle marche toujours en avant contre l'ennemi qui continue de se retirer. Cependant nous nous attendons à une affaire générale & chaude, car on dit que Pichegru fait ses dispositions pour recevoir une bataille. Cette bataille aura lieu incessamment, & des avis sur lesquels on peut compter avec fondement nous assurent que cette nuit 15 mille hommes de l'armée de Wurmser passeront le Rhin pour renforcer l'armée du maréchal de Clairfayt. On dit qu'une grande partie de ce renfort est composée de cavalerie.

*Extrait d'une lettre particulière de Francfort, du 4 novembre.*

On prétend que le général français Marceau marche à la tête d'une forte division contre le corps du général de Nauendorf. Celui-ci a déjà eu du désavantage dans quelques escarmouches & nous craignons qu'il ne soit forcé de repasser le Rhin. Ainsi, le projet qu'avoient conçu nos généraux de séparer les deux armées de Jourdan & de Pichegru seroit manqué, au moins quant à ce qui regarde la rive gauche du Rhin.

Les Français conservent toujours la facilité de repasser ce fleuve à Dusseldorf, où ils ont une excellente position, & même à Neuwied.

*(Extrait des gazettes allemandes.)*

#### S U I S S E.

*De Bâle, le 14 novembre.*

Le 9 de ce mois, au soir, un courrier impérial vint remettre des dépêches au ministre de France, M. Barthelemy, & repartit aussitôt de Bâle. Si M. Bacher, secrétaire de légation, n'ait été chargé de ce qui regarde l'échange de la jeune princesse, fille de Louis XVI, contre les députés ou ministres prisonniers en Autriche, il y auroit lieu de croire que les dépêches remises par ce courrier y sont relatives. A présent, on ne peut faire que des conjectures trop hasardées pour les publier.

Il a été loué un hôtel pour le ministre de la cour de Vienne, le comte de Lehrbach, & l'on en prépare un pour M. d'Edelsheim, ministre du margrave de Bade, l'un de ceux qui composeront la députation pacifique de l'Empire. Cependant jusqu'à présent l'on n'apprend pas la prochaine arrivée de M. de Lehrbach ni de la députation. La paix, formellement faite au nom du corps germanique, paroît donc bien éloignée encore.

#### BELGIQUE

*De Bruxelles, le 24 brumaire.*

La ville de Liège se trouve, par le décret de réunion

du 9 vendémiaire, partie intégrante de la république française; cette ville n'a cessé de faire les plus grands sacrifices à la liberté, & sa ruine presque complète a été la récompense de son généreux dévouement. Aujourd'hui, on exige de Liège une nouvelle contribution de 50 millions en numéraire; & malgré les représentations des autorités constituées, qui ont tâché de faire sentir l'injustice d'une pareille conduite, on n'en persiste pas moins à exiger cette somme à rigueur. Il est une vérité bien essentielle que l'on ne doit point taire, c'est que jusqu'à la réunion de la Belgique & du pays de Liège à la France est illusoire dans ses effets, puisque la justice n'a point encore remplacé l'arbitraire dans ces contrées.

On demande de la Haye qu'avant même que la taxe de six pour cent sur tous les biens soit payée, il est toute-fois question d'en demander une nouvelle de quatre pour cent, tant on est en arrière pour les finances, ce qui vient en partie des paiemens considérables que l'on est obligé de faire aux Français. Les mêmes lettres ajoutent que des troubles se manifestent journellement dans différentes villes des Provinces-Unies, dans lesquelles même le sang coule souvent.

#### F R A N C E.

*De Paris, le 27 brumaire.*

Il est bien difficile de démêler la vérité dans les nouvelles contradictoires qui viennent de Hollande, & dans les détails qu'on a publiés sur cette prétendue invasion d'un corps considérable de déserteurs de différentes nations. On paroît disposé à croire que ces mouvemens sont dirigés par la cour de Berlin, la cour en ce moment la plus astucieuse de l'Europe suivant quelques politiques, & la plus versatile dans ses plans suivant d'autres. Il est encore impossible de pénétrer dans ses projets; mais il seroit insensé de ne pas s'en défier. Les relations du roi avec le prince d'Orange, & les marques signalées d'intérêt & de considération que la famille stathoudérienne a reçues à Berlin; le parti que S. M. prussienne avoit pris dans les affaires de Hollande en 1787; enfin, l'intérêt politique qui doit attacher la Prusse comme puissance au maintien du stathouderat; tout doit faire penser que Frédéric-Guillaume n'a pu voir sans beaucoup de peine la dernière révolution de Hollande, & ne peut la laisser consumer qu'autant que la nécessité l'y forcera. Une autre considération doit fortifier la défiance qu'on peut avoir sur ses vues; c'est l'arrangement qu'il a fait avec l'impératrice de Russie relativement à la Pologne, & qui lui donne plus de facilité & de moyens pour diriger ses efforts vers un objet qui doit lui tenir d'aussi près que la restauration du stathouder son beau-frère. Il ne faut pas croire que l'engagement du traité qu'il a fait avec la république soit un frein bien puissant pour la politique; quand on a intérêt à rompre un traité, on en trouve aisément le prétexte. D'ailleurs, la conduite des généraux prussiens, dans les dernières affaires du Rhin, donne lieu à de justes soupçons.

Les amis de la prospérité publique ont désiré longtemps qu'un gouvernement central fut établi, afin que les découragemens qui résultent du choc de différentes autorités cessassent: nous voilà arrivés à cette époque juste-

ment des  
auquel  
son action  
directeur  
lement d  
républiq  
administ  
suivant  
l'affection  
pouvoirs  
nouvelle  
titution  
liberté d  
ou les p  
infractio  
contre l  
titution.  
Il s'en  
que ces  
ont pro  
de la té  
blique,  
bles) fa  
En qu  
de rend  
d'amour  
grande  
gouvern  
regardé  
sance; le  
cord, c  
un resse  
Comb  
mettre  
elle-mê  
dire, p  
Gouver  
votre p  
impose  
nistrati  
Dans  
ou Pana  
narchie  
qu'on d  
être un  
quelcon  
lui-mêm  
la fureu  
de la le  
Il est  
général  
publicq  
la justi  
l'œil v  
dont l  
graves  
dont il  
pas.  
A D  
atteinte  
plus ce  
nos an  
de leur  
républi

ment désirée. Le directoire exécutif est le point unique auquel toutes les administrations vont aboutir ; afin que son action soit plus uniforme, il délègue auprès de chaque directeur de département un commissaire chargé spécialement de veiller à l'exécution des lois générales de la république. Ces commissaires, qui seront sans doute les administrateurs les plus zélés, ne peuvent manquer, en suivant exactement la loi, de concilier au gouvernement l'affection & l'amour du peuple ; d'autant plus que leurs pouvoirs sont circonscrits dans le cercle précis de la nouvelle constitution ; & on doit se rappeler que l'institution ne laisse plus à aucune autorité constituée la liberté de mettre, à la place de la loi reçue, la volonté ou les passions particulières de ses agens ; car dans une infraction quelconque à la loi, la pièce de conviction contre l'infraction se trouveroit à coup sûr dans la constitution.

Il s'ensuit de cet ordre immuable (s'il est bien observé) que ces opinions exagérées, ces systèmes désolateurs qui ont produit tant de maux précédemment, doivent sortir de la tête & du cœur des nouveaux agens de la république, chargés en même-temps par leurs nobles (ou nobles) fonctions, de la faire respecter & chérir.

En qu'on ne s'étonne pas si on insiste ici sur le besoin de rendre le gouvernement aussi digne de respect que d'amour ; sans cet amour, qui est la suite naturelle d'une grande confiance, rien ne se fait facilement dans aucun gouvernement possible. Les despotes qui ont tant de fois regardé la force comme le premier moyen de leur puissance ; les despotes eux-mêmes sont souvent demeurés d'accord, qu'ils regardoient l'amour de leurs sujets comme un ressort précieux à conserver.

Combien ce ressort n'est-il pas plus indispensable à mettre en usage vis-à-vis d'une nation libre, qui a élu elle-même ses administrateurs, & qui les a, pour ainsi dire, prévenus d'affection par le choix qu'elle a fait d'eux. Gouvernons de toutes les classes ! n'oubliez jamais que votre premier titre à la reconnaissance publique vous impose la loi d'en obtenir d'autres par une sage administration.

Dans ces tems, qu'il faut oublier pour être heureux, où l'anarchie populaire formoit le pendant funeste de l'anarchie de presque toutes les autorités, le conseil d'amour qu'on donne au gouvernement concentré eût été peut-être un signal de suspicion & de mort pour le conseiller quelconque ; mais aujourd'hui le ministre de la justice lui-même a brisé les fers de la plupart des victimes de la fureur des partis, & les a rendues à la liberté au nom de la loi qui n'avoit pu les en priver.

Il est question dans ce moment d'organiser un système général de police, pour consolider aussi la tranquillité publique : car la police peut & doit être regardée comme la justice préventive des gouvernemens ; c'est elle dont l'œil vigilant est ouvert sans cesse sur ces fautes légères dont l'inattention engendre en peu de tems des délits plus graves, & qui entraînent peu-à-peu la perte du bon esprit dont il est si important que chaque citoyen ne s'écarte pas.

À Dieu ne plaise que la liberté puisse recevoir aucune atteinte de cette vigilance de police dont le besoin n'est plus contestable aujourd'hui. *Ma Dame me voit*, disoient nos anciens preux dans les actions brillantes & périlleuses de leur vie, & ils faisoient mieux. Il faut que le vrai républicain puisse adresser à ses concitoyens un pareil

hommage en semblable occasion, & qu'il s'écrie dans son transport : *Ma patria me regurle.*

Nous avons observé ci-davant que la cherté excessive de toutes les denrées & marchandises avoit plusieurs causes secondaires indépendantes de la multiplication du papier-monnaie ; parmi ces causes, il falloit ranger le nombre désordonné d'agens qui étoient chargés ou qui se chargeoient eux-mêmes officieusement de parcourir les campagnes & qui accaparoient à tout prix toutes les subsistances pour les revendre ensuite très-cherement à l'agence générale. Cette concurrence funeste vient d'être proscrite par l'arrêté suivant du directoire exécutif.

Le directoire exécutif, considérant que la quantité des préposés de l'agence des subsistances, chargés de faire des achats de grains dans les départemens environnant Paris, ne peut qu'influer sur le prix des grains & provoquer une pénurie factice, arrête :

Art. I<sup>er</sup>. Tous les permis ou autorisations délivrés jusqu'à ce jour par les agens des approvisionnemens de Paris sont annulés.

II. Tous les porteurs de ces permis sont tenus de les rapporter dans les vingt-quatre heures de la publication du présent arrêté, aux administrations municipales des lieux où ils se trouveront.

III. Les administrations municipales les adresseront de suite au ministre de l'intérieur.

IV. Tout porteur de permis ou autorisation, qui en auroit fait usage passé le délai ordonné pour la remise, sera poursuivi comme faussaire, aux termes de l'art. V de la loi du 7 vendémiaire, sans préjudice de la confiscation des grains & farines.

V. Il est enjoint aux municipalités de faire publier le présent dans leur arrondissement, dans le jour de réception.

VI. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution & pourra seul délivrer de nouveaux pouvoirs.

Signé, les membres du directoire exécutif.

Le ministre de la guerre, au ministre de l'intérieur.

Paris, le 26 brumaire, an 4.

CITOYEN COLLEGE.

Les propos répandus dans le public par les ennemis du gouvernement républicain sont d'une insigne fausseté ; je me hâte de vous tirer d'inquiétude, en vous faisant connoître notre position actuelle sur le Rhin, dont j'ai eu connoissance exacte par des lettres officielles reçues dans la journée d'hier, et qui m'apprennent qu'un corps détaché de l'armée de Sambre & Meuse, sous les ordres du général Hatry, reprenant sa position sur la rive occidentale du Rhin, s'est porté jusques sur la Sieg. Les troupes se sont conduites avec une audace & une célérité qui ont produit leur effet ordinaire. La terreur dans les lignes autrichiennes stationnées dans cette partie a été telle que les Hussards de Harco ont, dans leur fuite précipitée, abandonné leurs chevaux, & tous les magasins de fourrages sont restés en notre pouvoir. Cette manœuvre hardie & digne de la haute réputation du général Jourdan, ainsi que la division qui a porté sur le revers de la Lahn en couvrant le pays de Trevirs & Luxembourg, produiront, j'espère, une diversion importante, & ajouteront encore à la force du général Piche-

Quant à la Vendée, on a dit si souvent que cette guerre étoit finie, que je conçois facilement le scepticisme du public sur toutes les nouvelles qu'on en peut donner; cependant je peux vous assurer que le général Hoche m'écrivait le 19 brumaire qu'il espéroit que dans un mois presque toute la Vendée seroit désarmée, & que la position des affaires lui permettoit d'obtenir un congé de six semaines. Vous voyez, citoyen collègue, que les ennemis du gouvernement républicain, dans cette circonstance comme dans une infinité d'autres, ont cherché à faire prendre leur vœu pour la réalité.

Salut & fraternité. *Signé, AUBERT-DUBAYET.*

C O R P S L É G I S L A T I F .  
C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Séance du 27 brumaire.

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance. On lit deux messages du directoire exécutif. Le premier est relatif au général Miranda. Ce général avoit adressé une pétition au conseil des cinq cents pour réclamer sa liberté, & le conseil a passé à l'ordre du jour, & a renvoyé la pétition au directoire exécutif.

C'est sur ce renvoi que le directoire exécutif consulte le conseil. Le conseil a-t-il entendu que Miranda seroit mis en jugement? Mais le directoire n'a pas de pièces à la charge de ce général; il ne peut pas non plus le mettre en liberté, parce qu'il est arrêté en vertu d'un décret, & qu'un décret de la convention ne peut dans ce cas cesser d'avoir son effet, que par le jugement d'un tribunal ou parce qu'il seroit rapporté par le corps législatif.

Le directoire engage donc le conseil à prendre une résolution à cet égard.

Le second message contient les éclaircissemens demandés au directoire sur les troupes suisses, pour lesquelles la république batave a sollicité un passage sur le territoire de la république française.

Le directoire fait connoître la nature & le nombre de ces troupes, les départemens par lesquels ils passeront, & annonce que les précautions sont prises pour le remboursement en numéraire ou en denrées de l'étape qu'il sera indispensable de fournir à ces troupes.

D'après ces éclaircissemens, Boissier propose au conseil de déclarer l'urgence, & de prendre une résolution pour autoriser ce passage.

Cette proposition est adoptée.

Une discussion assez longue s'engage sur le message relatif au général Miranda.

Villers demandoit que le conseil passât de nouveau à l'ordre du jour, fondé sur ce que, conformément à la constitution, Miranda doit être jugé s'il y a lieu ou mis en liberté.

Dumolard pensoit au contraire que, par respect pour la convention, son décret devoit préalablement être rapporté, sauf au directoire à faire ensuite juger Miranda conformément aux loix ou à le mettre en liberté.

Plusieurs membres soutiennent que le corps législatif ne peut pas, aux termes de la constitution, rapporter

le décret de la convention, & que d'ailleurs ce rapport est inutile. Le décret d'arrestation lancé contre Miranda est un acte de gouvernement; la convention avoit le droit de faire cet acte, puisqu'elle réunissoit tous les pouvoirs entre ses mains.

Mis que doit faire le gouvernement actuel; ce qu'il auroit fait autre gouvernement; traire Miranda devant l'officier de police; il sera interrogé; s'il n'y a pas de charges, de pièces contre lui, on le mettra en liberté.

On demande d'une part l'ordre du jour ainsi motivé; d'autre part l'ordre du jour pur & simple. Après deux épreuves douteuses, l'ordre du jour pur & simple est adopté.

Boissieux s'oppose à la discussion le projet de résolution qu'il a présenté hier, & qui est adopté avec quelques légers amendemens.

L'urgence est ainsi motivée.

Le conseil des cinq cents considérant qu'il est urgent de lever les difficultés de détail & d'exécution que présente l'organisation constitutionnelle de la trésorerie pour l'acquit des dépenses publiques, & que si le règlement nécessaire à cet effet étoit soumis aux formes ordinaires de discussion, le service des caisses publiques seroit nécessairement interrompu, le premier brumaire prochain, déclare qu'il y a urgence.

La résolution porte en substance:

« Qu'aucun paiement de numéraire métallique demandé par les ministres, sur les fonds de ce genre mis à leur disposition, ne pourra être fait qu'après qu'il aura été déterminé par le directoire exécutif, sur l'avis du ministre des finances, à qui la trésorerie enverra à cet effet chaque jour son état de situation.

» La trésorerie pourra se faire représenter les arrêtés du directoire portant ordonnance de fonds en numéraire ou assignats.

» Les négociations en numéraire ou en papier que pourroient exiger les besoins du trésor public seront faites par la trésorerie, conformément aux loix des 30 juin, 11 juillet & 19 août 1791, qui sont maintenues à cet égard; mais le directoire exécutif sera seul juge de la nécessité desdites opérations, d'après les rapports du ministre des finances, qui pourra en tout tems se faire rendre compte des négociations, sous l'autorité du directoire exécutif.

» La trésorerie nationale est autorisée à acquitter sur ses fonds, jusqu'au présent jour 27 brumaire, les dépenses arriérées ordonnées par les commissions exécutives, en vertu des arrêtés & visa des comités de gouvernement.

» Toutes ordonnances de cette nature présentées à la trésorerie, postérieurement audit jour, seront visées par les ministres qu'elles concernent, & imputées sur les fonds mis à leur disposition par la loi du 18 brumaire.

( La suite à demain. )

Bourse du 27 brumaire.

Inscriptions	72-71.
Louis	3050-25-40-50-80-70
	50-40.